

DOSSIER DE PRESSE

2026

**un budget
d'exigence**



Contact presse : Cassandre Germain
cassandre.germain@loiret.fr • 02 38 25 43 93

AVANT-PROPOS

Dans un contexte financier toujours plus contraint pour les Départements, et conformément à notre obligation d'équilibre budgétaire, nous présentons aujourd'hui, pour l'année 2026, un budget de 765,4 M€. C'est un budget certes en baisse, mais qui se veut à la fois sincère, responsable et rigoureux.

Nous avons dû faire des choix, engager des réductions, avec prudence, dans tous les domaines, et assumer une stratégie financière contrainte. Mais nous l'avons fait avec une priorité constante : maintenir un service public de qualité pour les Loirétains, être solidaires, en accompagnant les plus fragiles, mais aussi poursuivre le dynamisme de notre territoire à travers la santé, la jeunesse, la culture, le sport, etc.

2026 sera une année d'exigence.

Il n'est pas question de renoncer, mais de s'adapter, avec responsabilité, pour construire un avenir serein pour les Loirétains.

Marc GAUDET
Président
Département du Loiret



SOMMAIRE

INTRODUCTION

- I. UN BUDGET D'EXIGENCE**
- II. POURSUIVRE LE SERVICE AUX LOIRETAINS**
- III. LES TEMPS FORTS DE 2026**
- IV. COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT D'UN BUDGET**

INTRODUCTION

Lors de la session des 2 et 3 avril 2026, l'assemblée a voté, pour 2026, **un budget de 765,4 M€**, dans un contexte de dégradation des finances départementales.

Tout en conservant son cœur de compétences, la solidarité, le Département a établi un budget d'exigence. En effet, face à la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses de solidarité, l'exécutif a dû faire des choix responsables pour assurer la survie de la collectivité : **55 M€ d'économies ont été réalisées**.

Malgré cela, le Département gardera son cap en maintenant ses efforts de gestion, le plaçant 5^{ème} Département de France pour ses frais de fonctionnement les plus bas. Le niveau d'investissement de l'ordre de 87,6 M€ permet de continuer à aménager le territoire au service des Loirétains.

Des projets seront ainsi poursuivis en 2026 pour répondre aux besoins du territoire, que ce soit de la solidarité, de l'enfance, de la culture, du projet « Loiret bien vieillir », ou encore du soutien aux communes et EPCI.

Le budget en détail :

- Solidarité (enfance, personnes âgées, handicap, RSA) : 475,4 M€
- Collèges et jeunesse : 76,3 M€
- Mobilités et aménagement du territoire : 75,1 M€
- Attractivité du territoire : 23,9 M€
- Culture et Sport : 11,5 M€
- Environnement (espaces naturels sensibles) : 7,2 M€
- THD : 3,3 M€

Un budget d'exigence

55 millions d'euros d'économies impactant tous les champs d'action

Frais de fonctionnement

5^e Département le plus vertueux en France

2/3 du budget consacré à la **solidarité** :
475 millions d'euros > Un engagement incontournable en augmentation

Mesures imposées par l'État non compensées :
82 millions d'euros en 2025 (revalorisation des allocations, etc)

Priorité **+ à nos jeunes**

76,3 millions d'euros



La vie du territoire préservée

à travers le soutien à : la culture, le sport, l'aménagement, Mangeons Loiret, le tourisme, l'aide aux communes.

765,4 millions d'euros au service des **Loirétains**



« Des choix assumés pour un territoire qui continue d'avancer »

Marc Gaudet,
Président du Département du Loiret



I. UN BUDGET D'EXIGENCE

Un contexte national et économique sous fortes tensions

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans une période marquée par une instabilité politique nationale, une dégradation durable des finances publiques et une exigence renforcée de maîtrise de la dépense publique. Le projet de loi de finances 2026 prévoit encore une contribution des collectivités locales à l'effort de redressement budgétaire de l'État, estimée à plus de 2 milliards d'euros.

Une situation financière stabilisée mais fragile

Après plusieurs exercices marqués par une forte dégradation, la situation financière du Département a montré en 2025 des signes de stabilisation. Les efforts de gestion réalisés ont permis d'endiguer les dépenses sociales. Un redressement des droits de mutation à titre onéreux est constaté, mais n'est dû qu'à la hausse du taux autorisé de 4,5% à 5% en février 2025. De ce fait, cette recette devrait s'élever pour 2026 à 100 millions d'euros, soit +5,3% par rapport à 2025. Cette amélioration reste donc fragile, notamment en raison de la forte crise actuelle du marché de l'immobilier.

L'autofinancement demeure à un niveau bas, proche de 50 millions d'euros, très inférieur au niveau observé en 2022 (l'autofinancement était de 120 millions d'euros). Le recours à l'emprunt s'est accentué afin de maintenir un niveau d'investissement sur le territoire, portant l'encours de dette à plus de 523 millions d'euros et la capacité de désendettement autour de 11 ans, au-delà des seuils d'alerte habituellement admis.

Une dette vertueuse

Le Département présente une dette qualifiée de vertueuse : elle est liée principalement aux projets d'investissement, réalisés pour améliorer l'aménagement du territoire et la qualité de vie des habitants, comme par exemple la déviation de Jargeau ou encore la véloroute du canal d'Orléans, et non aux dépenses de fonctionnement. L'endettement du Département s'inscrit dans une logique responsable, tournée vers l'avenir, au service de l'attractivité et de l'équilibre du territoire.

Des choix financiers guidés par la responsabilité

Face à ces contraintes, le budget 2026 repose sur plusieurs principes clairs :

- La poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses, avec des mesures d'économies déjà engagées, une maîtrise de la masse salariale hors secteurs incompressibles (collèges, maison de l'enfance), et une progression contenue des achats et charges de fonctionnement.
- La charge croissante des solidarités humaines, dans un contexte de hausse continue des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH –estimé à 215 M€ soit +2% par rapport à 2025) et des dépenses liées à l'enfance et à l'hébergement, qui constituent le cœur des compétences départementales.
- Un ajustement du programme d'investissement, poursuivant la baisse engagée depuis 2024 afin de préserver l'équilibre financier de la collectivité tout en maintenant son rôle structurant pour les territoires et les habitants du Loiret. 87,6 M€ sont votés en 2026.
- Une baisse générale des subventions attribuées aux partenaires de 20% en moyenne, dans le cadre d'une démarche d'information anticipée
- Une réduction des dépenses de fonctionnement de - 25 M€ (642,7 M€ en 2026) et des dépenses d'équipement de - 29,3 M€ (87,6 M€ en 2026)
- Une dette maîtrisée et sécurisée, composée majoritairement d'emprunts à taux fixes, limitant l'exposition du Département aux fluctuations des marchés financiers.

Préparer l'avenir malgré des marges réduites

Au-delà de l'exercice 2026, le Département du Loiret alerte sur la soutenabilité à moyen terme du financement des compétences départementales, en particulier dans le champ social. Ce budget réaffirme ainsi la nécessité d'une réflexion nationale sur l'évolution des ressources des départements et sur une meilleure adéquation entre compétences exercées et financements attribués.

II. POURSUIVRE LE SERVICE AUX LOIRÉTAINS

Le Département du Loiret consacrera en 2026 une enveloppe de 122,8 M€ en investissement. La collectivité poursuit la réalisation de ses projets, en cohérence avec les objectifs de son projet de mandat, afin d'offrir aux Loirétains un département où les services et équipements sont à la hauteur d'un territoire d'avenir.

Sécuriser les déplacements des Loirétains

Une meilleure desserte des territoires, des axes sécurisés et désenclavés, un maillage d'infrastructures de mobilité douce ou partagée, le Département poursuit son investissement pour offrir aux Loirétains des infrastructures de qualité, tout en s'adaptant à l'évolution de leurs besoins. À ce titre, le budget 2026 comprend les projets suivants :

- **Mise en œuvre du schéma départemental des mobilités**

Adopté en décembre 2022, ce schéma propose la création de pôles de mobilité proposant un panel de services connectés entre eux par un réseau multimodal. Avec ce nouveau maillage, le Département souhaite offrir à chaque Loirétain la possibilité de choisir son mode de déplacement, quel que soit son lieu d'habitation, son travail, ses loisirs, etc. À terme, grâce au nouveau maillage prévu, chaque usager habitera à moins de 15 km d'un pôle de mobilité. À horizon 2040, ce nouveau réseau de mobilité viendra agréger tous les outils de mobilité décarbonée et partagée.

En 2026, les actions se poursuivront avec :

- pour la première fois dans le Loiret, l'aménagement du nœud multimodal de l'aire de covoiturage de Châteauneuf-sur-Loire (doublement de l'aire, ombrières photovoltaïques, bornes de recharge, abris sécurisés vélos...). Après la sécurisation des circulations douces sur la RD 952, réalisée à l'été 2025, les travaux de l'aire multimodale ont été lancés en mars 2026. L'ouverture de l'arrêt de cars et des nouveaux stationnements de l'aire de covoiturage est prévue en septembre 2026. La livraison du projet interviendra courant 2027 avec le bâtiment multiservices. En 2026, le budget alloué est de 1,2M€.

- le démarrage des travaux de la piste cyclable entre Bricy et Ormes : les premiers travaux devraient débuter en 2026, sous réserve de la libération des emprises foncières. Un budget de 1 M€ est consacré à ce projet.
- le lancement des travaux de la liaison le long de la RD 960 entre Saint-Denis-de-l'Hôtel et Mardié ;
- d'autres projets partagés par les EPCI ou les communes seront soutenus ou portés directement par le Département, avec l'objectif de permettre aux usages de disposer de plus de solutions de mobilité avec l'étude :
 - d'une liaison entre Saint-Jean-de-Braye et Marigny-les-Usages ;
 - d'une liaison douce sur la RD 2020 à La Ferté Saint-Aubin pour rejoindre THALES.
- le lancement de l'appel à initiative privée pour l'implantation de bornes de recharge conformément au Schéma départemental des Infrastructures des Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) sera notifié d'ici l'été pour un déploiement d'ici 2 ans de plus 180 points de charge, en partenariat avec les EPCI compétents et le SIERP.

- **Poursuite des aménagements de sécurité**

Le Département poursuit ses investissements pour améliorer la sécurité routière. En effet, **le Département lance des travaux pour un investissement de 1,8 M€** comprenant en particulier le carrefour giratoire au Malesherbois sur les RD948 et RD2152, le carrefour giratoire à Marcilly-en-Villette sur les RD13 et RD921 ou encore la fin des travaux de sécurisation d'un carrefour au niveau de la Gendarmerie du Malesherbois sur la RD2152. Le Département poursuit son accompagnement auprès des communes, en complétant les subventions au titre des contrats de territoires, avec la prise en charge des couches de roulement d'enrobés lors d'aménagement de sécurité en agglomération sur routes départementales pour un montant de 700 000 €.

- **Entretien du patrimoine routier**

Le Département poursuit ses investissements sur son patrimoine routier (chaussées, dépendances et équipements) pour le maintenir à niveau à hauteur de 8,6 M€, avec en particulier la rénovation de l'installation de l'éclairage public de la tangentielle, énergivore.

- **Investissements sur les ouvrages d'art en 2026**

Le Département du Loiret poursuit en 2026 son programme d'entretien des ouvrages d'art à hauteur de 3,3 M€ :

- l'entretien spécialisé régulier des ouvrages d'art, joints de chaussées et changement des appareils d'appuis ;
- le lancement des travaux de réhabilitation du pont Bardin sur la RD 2007 à Amilly
- la réhabilitation d'ouvrages (murs de soutènement de Beaugency, remplacement d'un ouvrage à Montereau sur la RD 44, Buse de la RD 217 à La Ferté-Saint-Aubin) ;
- l'inspection, diagnostic et études d'ouvrages ;
- les études du pont de Bonny-sur-Loire ;
- les études du recalibrage de la RD 293 à Conflans-sur-Loing et la prise en charge des coûts de transports scolaires liés aux restrictions de circulation.

- **Les véloroutes du Département**

L'aménagement et l'entretien des véloroutes représentent une enveloppe de plus d'1,4 M€ prévus pour 2026. La véloroute du canal d'Orléans a été inaugurée en mai 2025, et présente des chiffres de fréquentation satisfaisants, marqués par une hausse de plus de 20 %. En 2026, les travaux seront engagés pour réaliser la liaison de la Scandibérique avec le département de l'Yonne (entre Ouzouer-sur-Trézée et Rogny-les-Sept-Ecluses) sur 3,7 km.

Le Département assure également la surveillance et l'entretien courant des véloroutes existantes : la Loire à Vélo, la Scandibérique et la véloroute du canal d'Orléans. Les dispositifs de comptage seront maintenus. La surveillance et le ramassage des déchets sur la Loire à vélo et la Scandibérique seront confiés à des entreprises d'insertion. Pour le canal d'Orléans, ces missions seront réalisées en régie par l'agence d'exploitation.



Préserver l'environnement

Cette année, 7,2 M€ seront consacrés à la politique dédiée à l'environnement. Un nouvel Espace Naturel Sensible sera labellisé.

Ouverture au public des parcs naturels, aménagement d'itinéraires de randonnées nature, restauration du canal d'Orléans, etc., l'objectif est de valoriser le patrimoine naturel et paysager, favoriser son accessibilité à tous les publics, pour un usage respectueux des milieux, et préserver durablement la biodiversité et le cadre de vie des habitants.

- **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Cette année, le Loiret labellisera un nouvel ENS sur son territoire, le site de la Vallée de la Porte à Autruy-sur-Juine, garantissant ainsi un soutien financier du Département pendant 5 ans. À travers sa politique liée aux ENS, le Département soutient également l'action de nombreux acteurs de l'environnement (ONF, Conservatoire botanique national du bassin parisien, arboretum...).

Enfin, le Département compte à ce jour 21 ENS, ouverts au public gratuitement et toute l'année, proposant un programme d'animations annuel pour découvrir la biodiversité locale, référencées dans *Les rendez-vous de la Nature* : sur www.loiretnature.fr. Il finance leur entretien courant et poursuit les investissements sur ceux-ci afin de favoriser leur accessibilité tout en favorisant la préservation de la biodiversité.



Le Département s'engage fortement aux côtés de Voies Navigables de France (VNF) pour la remise en eau de l'étang de Grand Rue à Ouzouer-sur-Trézée, réservoir indispensable au soutien à l'étiage du canal de Briare. Il s'agit également d'un vaste projet pour le territoire, alliant tourisme et environnement avec l'engagement pris par VNF de créer un nouvel espaces naturels sensibles. Au total, le Département participera à hauteur de 1,3 M€ (sur 10,6 millions d'euros de travaux), dont 260 000 € en 2026.

Seront réalisés en 2026 :

- la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion du boisement de l'ENS du château de Sully-sur-Loire, ainsi que le fauchage des douves autour du château et de l'avant-cours avant la pleine saison touristique
- la finalisation du plan de gestion de l'ENS de Petiton à La Neuville-sur-Essonne et la mise en place d'actions

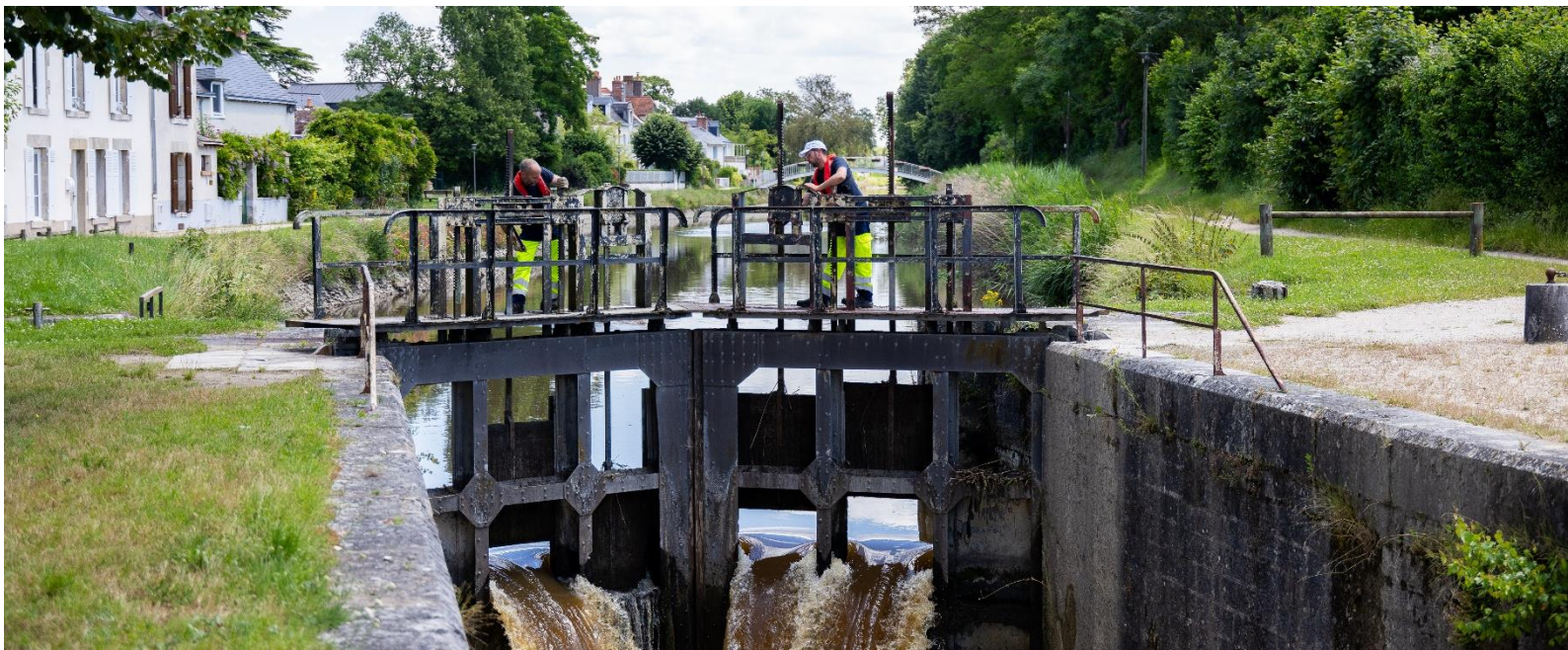
Par ailleurs, le Département assure directement l'entretien de plusieurs ENS : Limère à Ardon, le Puiseaux et le Vernisson à Villemandeur, Trousse-Bois à Briare, Bois de Chamerolles à Chilleurs-aux-Bois, étangs de la Noue Mazone à Coudroy et Châtenoy, et du Gué des Cens à Vieilles Maisons-sur-Joudry. Il apporte des aides aux communes de Meung-sur-Loire, Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire, en charge de l'entretien de trois autres par voie de convention.

Au total, cette thématique représente un budget de plus d'1,2 M€.

- **Sécurisation du Canal d'Orléans**

Suite à la crue de mai 2016, le Département a mis en place un programme d'aménagement du Canal d'Orléans, prenant en compte la sécurisation des biens et des personnes, la restauration du patrimoine et le développement touristique.

En 2026, le Département y consacrera plus de 2,7 M€.



Des actions d'entretien et exploitation du canal seront menées en 2026 :

- le nettoyage des sanitaires et la collecte des déchets sur les bases de loisirs des étangs de la Vallée et des Bois
- la maintenance du système d'alerte aux crues
- la maintenance de tous les automatismes sur les ouvrages (clapets, vannes et vantelles)
- l'entretien de sécurité des boisements et alignements d'arbres

Les travaux de mise en place d'un clapet, permettant d'obtenir la capacité d'évacuation maximale de l'écluse de la Patache à Combleux, seront engagés à la fin du printemps 2026.

Un programme de gros entretien réparation (GER) sera également mis en œuvre avec notamment la restauration de plusieurs tronçons de berges.

Le programme de sécurité sur les étangs, digues et barrages se poursuivra au regard de la réglementation relative à la sécurité ouvrages hydrauliques. Plusieurs inspections réglementaires devront être réalisées (visite technique approfondie du barrage du Gué l'Évêque, auscultation des étangs d'Orléans, des Bois et de la Vallée).

Des études préalables à l'extension du système d'alerte aux crues sur le versant Seine seront également lancées, et un exercice de crue sera organisé à l'automne sur l'intégralité du canal.

Cette année, la baignade sera centralisée à l'étang des Bois à Vieilles-Maisons-sur-Joudry. Elle sera ouverte, gratuite et surveillée du 4 juillet au 31 août, 7/7 jours de 12h à 19h. L'étang de la Vallée à Combreux fait face chaque année à des proliférations de cyanobactéries, engendrant des fermetures fréquentes de la zone de baignade pour des raisons sanitaires. Par ailleurs, les difficultés de recrutement de surveillants de baignade observées au niveau national ont conduit à privilégier l'ouverture d'un seul étang. Il a ainsi été décidé de maintenir ouverte toute la saison la baignade uniquement à l'étang des Bois à Vieilles-Maisons-sur-Joudry. À l'étang de la Vallée de Combreux, les loisirs nautiques (canoë, paddles, pédalo) et terrestres (tyrolienne, lancer de hache, etc.) restent quant à eux accessibles.



Favoriser la réussite des collégiens

Le Département souhaite poursuivre un programme ambitieux d'investissements et de moyens de fonctionnement au bénéfice des collèges. Cela représente en 2026 un budget de 52 M€ sur le volet éducation et 530 000 € sur la jeunesse, répondant aux objectifs suivants :

- **Offrir des conditions d'accueil optimales**

Le Département s'adapte et poursuit ses investissements pour permettre à chaque collégien d'étudier dans les meilleures conditions. Ainsi, 24,4 M€ sont prévus en investissements. Sur le plan des infrastructures bâtementaires, d'importants travaux d'aménagement, de gros entretien et renouvellement seront engagés. Plus de 2,7 M€ seront consacrés en 2026 aux travaux de Gros Entretien et Renouvellement, avec par exemple les travaux de réfection de toiture des collèges Jeanne d'Arc et Jean Dunois à Orléans. Les études de programmation de reconstruction du collège André Malraux à Saint-Jean-de-la-Ruelle seront poursuivies. De même pour les opérations inscrites au PPI :

- 4,5 M€ consacrés à la finalisation des travaux de restructuration du collège Montjoie à Saran, avec la création d'une nouvelle demi-pension (coût de l'opération 8,8 M€)
- 500 000 € alloués pour la préparation des travaux de restructuration du collège Clos Ferbois à Jargeau à venir

Près de 800 000 € seront attribués à la réalisation d'autres opérations individuelles spécifiques comme le réaménagement de la vie scolaire du collège d'Ingré ou encore l'aménagement de 'une salles de sciences au collège Jeanne d'Arc à Orléans et 1M€ permettra la mise en œuvre de travaux dans de nombreux collèges pour répondre à un besoin d'amélioration fonctionnelle des espaces et locaux scolaires, en particulier en matière de sécurité ou d'hygiène.

Le Département assure par ailleurs directement, ou indirectement (par le biais de dotations versées), la fourniture ou le renouvellement de nombreux équipements au sein des collèges (pédagogique, mobilier, équipement de restauration, d'entretien ménager...). 1,2 1,7 M€ y seront consacrés et du matériel informatique avec le renouvellement de 1500 ordinateurs

- **Agir pour préserver l'environnement**

Dans le cadre de la stratégie bas-carbone engagée, la collectivité a lancé en 2023 un programme de rénovation énergétique de ses collèges afin de réduire les consommations

d'énergie. L'objectif est de diminuer la consommation de 40 % après travaux (isolation thermique extérieure, changement de chaudières et de menuiseries, installation de panneaux photovoltaïques, sensibilisation des utilisateurs...).

640 000 € sont affectés en 2026 pour poursuivre cet ambitieux programme qui comprend notamment la rénovation énergétique et de décarbonation des collèges Les Clorisseaux à Poilly-lez-Gien, Victor Hugo à Puiseaux, Geneviève De Gaulle-Anthonioz aux Bordes et Léon Delagrange à Neuville-aux-Bois.



- **Promouvoir une restauration de qualité**

L'un des enjeux majeurs de la collectivité est d'offrir aux collégiens une restauration scolaire de qualité, le repas du midi étant pour certains le seul vrai repas de la journée. Le Département, et les établissements publics locaux d'enseignement, s'attachent à garantir la

sécurité sanitaire. Pour cela, en plus des travaux, 840 000 € seront consacrés au renouvellement et à la modernisation des équipements de restauration (fours, sauteuses...).

Le Département est aux côtés des équipes de restauration des collèges afin de les former et de les accompagner quotidiennement dans l'élaboration des repas pour garantir la qualité nutritionnelle et gustative avec des produits et le respect de la loi EGALIM sur la qualité des produits achetés. En complément, le Département est engagé dans le développement des approvisionnements locaux. Afin de soutenir l'accompagnement des collèges dans cette démarche, la collectivité lance en 2026 un projet de groupement d'achats. Cette initiative permettra de favoriser l'accès aux produits de qualité, mais aussi d'en maîtriser les coûts et simplifier les démarches pour les équipes (gain de temps administratif pour plus de temps de production culinaire).

⇒ Une restauration plus responsable en faveur de la transition écologique

Dans un triple objectif économique, écologique et éthique, le Département consolide ses actions pour des achats de qualité, des productions de repas ajustées, la lutte contre le gaspillage alimentaire (pesées des déchets pour ajustement des quantités, démarche de dons alimentaires) et la poursuite du plan d'investissement pour le renouvellement des équipements de restauration moins émetteurs de CO2.

Initier les jeunes à la citoyenneté et les sensibiliser aux usages numériques

Le Département met en place chaque année des **parcours citoyen** à destination des collégiens. Ils ont pour but de permettre aux jeunes Loirétains, par leurs engagements personnels, de prendre conscience de leur statut de citoyen en devenir, de leurs droits et devoirs. L'objectif est d'inciter la jeunesse loirétaine à s'engager et comprendre les enjeux de la citoyenneté. Durant les vacances de Pâques 2026, 96 jeunes partiront pour un séjour de 5 jours dans le Loiret, sur la thématique « Environnement » et durant la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint 2026, un nouveau parcours « Devoir mémoire » sera proposé.

Conscient des enjeux liés à l'usage des écrans, le Plan Départemental Numérique pour les Familles Loirétaines intègre des actions d'éducation aux médias, de lutte contre les théories du complot et de sensibilisation à l'identité numérique financées par le Département. En 2026, il est également programmé le déploiement d'actions et l'élaboration d'un kit parents-enfants permettant d'aider à un usage plus raisonné.

Offrir aux Loirétains un territoire attractif

Développer l'offre médicale dans le Loiret : 1,4 M€ pour le Plan Priorité Santé



Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département a lancé son plan Priorité Santé Loiret 2022-2027 pour apporter aux Loirétains des solutions concrètes de soins et de prévention. En 2026, le Département mobilisera **une enveloppe d'1,4 M€** pour apporter des solutions concrètes de soins et de prévention en proximité et renforcer l'accueil et l'accompagnement des professionnels et des étudiants. Le Bus Loiret Santé lancé en 2025 par le Département du Loiret et la CPTS du Gâtinais-

Montargois continuera de proposer des consultations **sur rendez-vous** dans le Montargois, le Pithiverais, et l'Est-Orléanais. **Les dispositifs pour attirer et accompagner les professionnels de santé et les étudiants** se poursuivent avec les demandes de bourses (16 en 2025), le forfait kilométriques et l'offre de logement, d'aides à l'installation (4 en 2025), et le guichet unique d'accueil, Cap Loiret Santé.

Soutenir les territoires dans leurs développements

Les communes et EPCI occupent une place prépondérante au sein du programme d'aides **avec un apport du Département de 26,9 M€** (-6,4 M€ par rapport à 2025), dont 12,5 M€ consacrés à la *Mobilisation en faveur des territoires*. L'objectif est de soutenir le développement local et favoriser les projets et activités près des Loirétains pour leur quotidien. Outre l'équité, la transparence et la simplification des démarches, ce dispositif d'aides s'inscrit dans une logique de dialogue et de proximité.

Renforcer l'attractivité touristique

Le tourisme est l'un des facteurs clés en termes de développement et d'économie d'un territoire. Pour participer à l'attrait du département, le Loiret a notamment lancé en 2019 un grand projet touristique autour du canal d'Orléans, **qu'il continuera de développer en 2026** : Le Loiret au fil de l'eau. Il est également le financeur de Tourisme Loiret, l'agence de développement touristique (une baisse de 200 000 € de subvention a été opérée).



Le Département du Loiret a lancé fin 2025 sa marque de territoire « **Loiret-vous** ». Elle a pour vocation de renforcer la notoriété, la visibilité et l'image du département aux côtés d'acteurs publics, privés et des habitants, afin de le rendre attractif pour des chefs d'entreprises, cadres et personnel médical, à travers le patrimoine, l'innovation, la jeunesse et la santé. En parallèle, il développe, depuis début 2025, une politique de recrutement d'ambassadeurs. Ils sont sélectionnés pour leur réseau, leur motivation, leur engagement à valoriser le territoire. Ils sont aujourd'hui une centaine. L'inscription se fait sur le site www.tousloiretains.fr.



Enfin, le Département a adopté son schéma départemental de développement touristique du Loiret 2023-2027. Le Département y a associé Tourisme Loiret, mais aussi les territoires (EPCI, offices de tourisme) et les professionnels du tourisme. Il donne un cap pour le tourisme dans le Loiret sur les six prochaines années, pour relever les défis de la conquête de la clientèle slow tourisme et des familles, de la mise en valeur d'une destination de tourisme authentique, durable, et exemplaire en matière d'accueil et d'hospitalité.

Proposer une offre culturelle variée

Favoriser une offre culturelle de proximité

La saison culturelle départementale baptisée « En Scène » vise à renforcer le soutien du Département aux collectivités qui programment des spectacles d'arts vivants. En 2025-2026, pour la troisième saison, ce sont 101 projets pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 qui ont ainsi été soutenus et promus auprès des Loirétains. En parallèle, le Département assure la promotion de la pratique artistique et de son enseignement en musique, danse, théâtre et cirque, soutient l'organisation des salons et expositions, et accompagne les structures culturelles du territoire.

Faire vivre les châteaux, musées et archives départementales du Loiret

Soucieux de la sauvegarde du patrimoine et de la mémoire historique du Loiret, le Département du Loiret gère : les châteaux de Sully-sur-Loire et Chamerolles, le château-musée de Gien et le musée de la résistance et de la déportation de



Lorris. Ces sites séduisent chaque année de nombreux touristes et Loirétains. Les 11 et 12 avril, le *week-end des Loirétains* offre un accès gratuit pour les Loirétains à ces lieux culturels. Les archives départementales, dans l'objectif de s'ouvrir à de nouveaux publics, proposent des animations conférences et expositions tout au long de l'année.

Promouvoir la lecture publique

La médiathèque départementale du Loiret encourage et accompagne le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire et anime le réseau des 170 bibliothèques de proximité. En parallèle, la 5ème édition d'Ozélir se déroulera du 18 au 30 mai 2026, et sera constituée d'évènements dans les bibliothèques.

Soutenir l'agriculture locale

Un engagement fort pour la transition agricole et alimentaire

Au regard des enjeux actuels de transitions agricoles, alimentaires, environnementales et économiques, le Département et la Chambre d'Agriculture ont décidé de renouveler leur collaboration, pour l'année 2026. Ils partagent une ambition commune : agir concrètement au plus près des agriculteurs et des territoires afin de maintenir la vitalité rurale du Loiret, de renforcer le tissu agricole, de soutenir la résilience des exploitations et de rapprocher les Loirétains de leur agriculture. Pour 2026, une subvention de 135 000 € sera allouée à la Chambre d'Agriculture pour mener l'ensemble des actions inscrites au partenariat 2026.

Un accompagnement durable des situations de fragilités

Sensible aux crises auxquelles est régulièrement confrontée l'agriculture et qui fragilisent le maintien et la vitalité du tissu agricole (crise climatique, sanitaire, énergétique, économique), le Département s'engage auprès de Loiret Ecoute Active, une cellule d'accompagnement dédiée et mise en place par la Chambre d'Agriculture du Loiret. Depuis 2016, le Département apporte annuellement son soutien financier au fonctionnement de ce dispositif spécifique permettant ainsi aux agriculteurs d'être accompagnés gratuitement. En 2026, Loiret Ecoute Active bénéficiera d'une aide départementale au fonctionnement de 65 000 €

Une plateforme dédiée à la mise en relation des producteurs locaux avec les professionnels de restauration collective

En lien avec la Chambre de l'Agriculture, les restaurations collectives, établissements scolaires, restaurations privées et commerçants alimentaires sont invités à utiliser une

plateforme de mise en relation avec des producteurs locaux avec des professionnels de la restauration collective, « Botte ton assiette ».

Être solidaire, aux côtés des Loirétains



Protection de l'enfance : le Département poursuit son accompagnement

Le Département poursuit son action pour renforcer la protection de l'enfance. **Un objectif de 163 nouvelles places d'accueil a été atteint en août 2025**, en privilégiant des maisonnées de dimension familiale. Elles maintiennent grâce à leur implantation territoriale l'environnement et les liens habituels de l'enfant (fratries, visites familiales, école...). À ce jour, 170 places se répartissent sur différents types d'accueil :

- en villages d'enfants et d'adolescents (+81 places) : les places sont réparties sur le village d'enfants et d'adolescents de Tigy, ainsi que dans plusieurs maisonnées qui seront regroupées dans un 3e village à Meung-sur-Loire
- en Lieux de Vie et d'Accueil (+46 places) : plusieurs Lieux de Vie et d'Accueil ont également été autorisés en 2025 et d'autres sont en cours d'instruction.
- extension de Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) existantes sous forme de maisonnées de 6 places (+36 places) avec les établissements de la Fondation Val de Loire et du Groupe SOS
- en Lieu de Vie Adapté : création de 7 places depuis août 2025

Implantée sur deux sites à Orléans et Amilly, **la Maison Départementale de l'Enfance accueille en urgence des enfants et adolescents en danger**, ensuite orientés vers un retour au domicile, ou une autre modalité d'accueil (assistants familiaux, maison d'enfants à caractère social, tiers digne de confiance). En 2025, une maisonnée supplémentaire a ouvert à Saint-Jean-le-Blanc (Les P'tits Loups). Elle accueille six mineurs de 5 à 10 ans. En moyenne en 2025, 175 enfants étaient accueillis sur les différents sites du Département. En 2026, un nouveau projet d'établissement, travaillé avec les équipes de la MDE, sera mis en œuvre permettant de tenir compte de ces évolutions.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, **le Département a créé deux relais parentaux**, gérés par le Croix Rouges Française, afin d'agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles. Le premier relais parental, situé à Amilly, a ouvert le 1^{er} avril 2025, le second a ouvert début avril à Gien. Dispositif de prévention précoce, le relais parental propose un

soutien à la parentalité ainsi qu'une réponse temporaire d'accueil aux enfants dont les familles traversent des difficultés momentanées, hors mesure de protection.

Un budget de 93 M€ sera consacré à l'enfance en 2026.

Un Département solidaire en faveur des personnes âgées

Sur la mandature 2021-2028, le Département maintient son engagement sur **son ambitieux projet solidaire *Loiret Bien Vieillir***, avec l'accompagnement financier de 26 M€ permettant de poursuivre la modernisation de 20 EHPAD habilités à l'aide sociale. Sur l'ancienne mandature 2015-2021, 4 projets ont été achevés (Gien, Lorris, Amilly et Le Bois Fleury à Saran) et 2 projets ont été revisités suite à un changement d'opérateur avec une déshabilitation à l'aide sociale. Sur le mandat actuel 2021-2028 et par rapport aux engagements initiaux avec le report des crédits prévus et non affectés, 6 projets ont été finalisés (Briare, Châteauneuf-sur-Loire, Châteaurenard, Fay-aux-Loges, Patay et Le Malesherbois), 8 sont en cours ou vont débiter (Saint-Denis-en-Val, Coullons, Pithiviers, Beaugency, Neuville-aux-Bois, Fleury-les-Aubrais, Puiseaux et Saint-Benoît-sur-Loire). Les projets des EHPAD du CHAM de Montargis et Outarville doivent être consolidés.

En parallèle, **l'EHPAD à domicile** sur le territoire de la CC4V, l'EPNAK, lancé par le Département et l'ARS, poursuit son développement et accueille aujourd'hui plus de 20 bénéficiaires. Un appel à projet pour le territoire du Giennois est en cours.

Un nouveau dispositif de contrôle et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Le financement du RSA et l'accompagnement des allocataires sont au cœur des compétences du Département. Fin 2025, le Département du Loiret comptait 16 300 bénéficiaires du RSA. En 2026, le budget alloué à l'allocation est de 112,2 M€ et 2,7 M€ au titre des actions d'accompagnement. Dans la continuité de la mise en œuvre de la Loi plein emploi, le Département met en place un nouveau dispositif de contrôle et d'accompagnement des allocataires du RSA. En effet, au vu des indus et erreurs de versement par la Caf, le Département a décidé de mettre en place un système de contrôle renforcé qui permettra de mieux garantir le juste droit de l'allocation, de renforcer l'équité de traitement et le bon usage des deniers publics. Des accompagnements intensifs et intermédiaires ont été créés pour répondre aux personnes ayant des difficultés socioprofessionnelles et sociales. En complément, des actions favorisant un retour à l'emploi et à l'autonomie sociale seront mises en œuvre par la collectivité.

Promouvoir et développer la pratique sportive pour tous

Le Loiret accompagne au quotidien tous les sports et disciplines de son territoire et poursuit le maillage territorial de l'offre. En 2026, la collectivité consacre 2,7 M d'€ pour favoriser la pratique sportive dans le Loiret, amateur ou professionnelle.

III. LES TEMPS FORTS DE 2026



Un accompagnement renforcé des
bénéficiaires du RSA

dès **avril 2026**



Ouverture du second
relais parental à Gien

en **avril 2026**



Labellisation d'un nouvel
Espace naturel sensible
à Autruy-sur-Juine

en **2026**



Mise en place d'un clapet à l'écluse de la
Patache à Combleux

Printemps 2026



Restauration scolaire : lancement d'un
groupement de commandes de denrées
alimentaires dans les collèges

en **juillet 2026**



1^{er} point nœud multimodal du Loiret sur
l'aire de Châteauneuf-sur-Loire :
ouverture de la nouvelle aire de
covoiturage

Septembre 2026

IV. COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT D'UN BUDGET

Le budget prévisionnel détaille les choix budgétaires du Département pour l'année à venir. Il s'agit de l'ensemble de ses recettes et de ses dépenses et doivent s'équilibrer. Le Président du Département le présente et le soumet au vote des conseillers départementaux. Des décisions modificatives (budget supplémentaire) peuvent être prises en cours d'exercice pour adapter les recettes et les dépenses aux réalités de leur exécution.

D'où proviennent les recettes ?

Les recettes correspondent aux rentrées d'argent que le Département perçoit.

Les impôts	Les dotations
<p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none">• TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée• DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux• TSCA : Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances• TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	Il s'agit de fonds que l'État reverse aux départements pour leur permettre d'accomplir certaines missions.
	Les financements extérieurs
	Il s'agit d'aides financières provenant de partenaires tels que l'Union européenne, l'État, la Région, les communes ou communautés de communes, pour financer certains investissements.
	L'emprunt
Pour financer une partie de ses dépenses d'investissement, le Département peut emprunter de l'argent.	

Comment sont réparties les dépenses ?

Les dépenses correspondent aux sorties d'argent que le Département programme. On peut distinguer les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'un Département

Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit des postes de dépenses nécessaires au fonctionnement des services et de l'activité de la collectivité : charges de personnel, charge de gestion courante, achat de fournitures, subventions aux organismes privés et publics (allocations), etc.

Les dépenses d'investissement

Il s'agit principalement de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure, du remboursement en capital des emprunts, etc.

**Le Loiret,
un territoire innovant,
solidaire et durable,
toujours à vos côtés !**



Département du Loiret
45945 Orléans
Téléphone : 02 38 25 45 45

WWW.LOIRET.FR • SERVICES.LOIRET.FR